

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

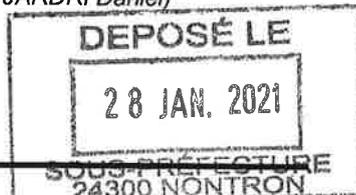
ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATOISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance



N° DEL 2021/7.5/001 – Sécurisation des établissements scolaires – demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) de 2021

Considérant l'appel à projets lancé par l'Etat permettant de bénéficier d'un financement pour la sécurisation d'établissements scolaires au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ;

Considérant que la Commune de Nontron est en mesure de présenter une demande de subvention pour des travaux de sécurisation de ses deux écoles primaires, Anatole France et Gambetta d'un montant total de 5.160,79 € HT ;

Considérant qu'une aide au taux maximum de 80%, soit 4.128,63 €, peut être sollicitée dans ce cadre selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (Hors Taxes)		RECETTES	
ECOLE ANATOLE FRANCE			
Devis Art et Habitat			
Portail aluminium	2 358,74 €		
Serrure à code	802,95 €		
Pose	350,00 €		
Devis SSI PRO		ETAT - FIPDR 2021	
Caméra de surveillance	824,55 €	5.160,79 € X 80%	4 128,63 €
ECOLE GAMBETTA			
Devis SSI PRO			
Caméra de surveillance	824,55 €		
TOTAL HORS TAXE	5 160,79 €		4 128,63 €
TVA 20%	1 032,16 €	Fonds propres Commune/emprunt/ FCTVA	2 064,32 €
TOTAL TTC	6 192,95 €		6 192,95 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **SOLLICITE** une aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de 2021 pour la sécurisation des deux écoles primaires de Nontron, au taux maximum de 80%, soit 4.128,63 € sur un montant de dépense de 5.160,79 € HT (soit 6.192,95 € TTC).

Fait le 27/01/2021

*Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 28/01/2021
Et de sa publication le 28/01/2021*

Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD



SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATOISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance



N° DEL 2021/7.5/002 – Acquisition d'un véhicule destiné au transport public : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 2021 et du contrat de projets communaux 2016/2020 (dotation complémentaire 2021)

Vu la délibération n° 2020/067 en date du 24 Novembre 2020 du conseil municipal sollicitant auprès de l'Etat une aide pour l'acquisition d'un véhicule, à motorisation électrique / hybride, destiné au transport de personnes en difficulté de mobilité sur le territoire Nontronnais ;

Considérant que dans le cadre du Plan France Relance, un fond exceptionnel de Dotation de Soutien à l'Investissement a été ouverte pour 2021 notamment pour des projets concernant les infrastructures de mobilité ;

Considérant qu'après étude et consultation de plusieurs fournisseurs, l'achat d'un véhicule à motorisation hybride semble mieux adapté aux objectifs du projet et au contexte du territoire ;

Considérant qu'une aide peut également être sollicitée auprès du conseil départemental de la Dordogne au titre du contrat de projets territorial 2016/2020 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (Hors Taxes)		RECETTES	
Véhicule Ford 8 places		ETAT - DSIL 2021	
Devis Péricaud Automobiles	39 961,44 €	Infrastructures et mobilité	
		39.961,44 € X 45% (dont 5% ZRR)	17 982,65 €
		CD 24 - PROJETS COMMUNAUX 2016/2020	
		Dotation complémentaire 2021	
		39.961,44 € X 25%	9 990,36 €
TOTAL HORS TAXE	39 961,44 €		27 973,01 €
TVA 20%	7 992,29 €	Fonds propres Commune/emprunt/FCTVA	19 980,72 €
TOTAL TTC	47 953,73 €		47 953,73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

par 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

Pour permettre l'acquisition d'un véhicule destiné au transport de personnes en difficulté de mobilité sur le territoire Nontronnais :

- ↳ **SOLLICITE** une aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de 2021 au taux de 45%, soit 17.982,65 €;
- ↳ **SOLLICITE** une aide du Département de la Dordogne au titre du contrat de projets communaux 2016/2020 (dotation complémentaire 2021) au taux de 25%, soit 9.990,36 €.
- ↳ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait le 27/01/2021

Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD

*Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 28/01/2021
Et de sa publication le 28/01/2021*



SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATOISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance



N° DEL 2021/7.5/005 – Bâtiments publics : Remplacement des fenêtres de l'école Gambetta et de l'ancien tribunal d'instance - demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 2021 et du contrat de projets communaux 2016/2020(dotation complémentaire 2021)

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des fenêtres de l'école Gambetta et de l'ancien tribunal d'instance de Nontron afin d'améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments publics ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 2021 au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics ;

Considérant qu'une aide peut également être sollicitée auprès du conseil départemental de la Dordogne au titre du contrat de projets territorial 2016/2020 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (Hors Taxes)		RECETTES	
ECOLE GAMBETTA			
<i>Remplacement menuiseries (bois)</i>			
<i>Devis Mathis et Danède</i>	92 820,87 €		
		ETAT - DSIL 2021	
		Rénovation thermique	
		166.934,85 € X 45% (dont 5% ZRR)	75 120,68 €
ANCIEN TRIBUNAL			
<i>Remplacement menuiseries (bois)</i>			
<i>Devis Mathis et Danède</i>	74 113,98 €		
		CD 24 - PROJETS COMMUNAUX 2016/2020	
		Dotation complémentaire 2021	
		166.934,85 € X 25%	41 733,71 €
TOTAL HORS TAXE	166 934,85 €		116 854,39 €
TVA 20%	33 386,97 €	Fonds propres Commune/emprunt/FCTVA	83 467,43 €
TOTAL TTC	200 321,82 €		200 321,82 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide pour les travaux de remplacement des fenêtres de l'école Gambetta et de l'ancien tribunal d'instance de Nontron, au titre de la DSIL de 2021 pour la rénovation thermique des bâtiments publics, au taux de 45% du coût des travaux soit 75.120,68 € ;
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Dordogne une aide au titre du contrat de projets communaux 2016/2020 (dotation complémentaire 2021), au taux de 25% du coût des travaux soit 41.733,71 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait le 27/01/2021

Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD

*Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 28/01/2021
Et de sa publication le 28/01/2021*



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :



Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2021/7.5/003 – Aménagement de la Voie des Tanneurs (ex Voie de Thame) : demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2021 et du contrat de projets communaux 2016/2020 (dotation complémentaire 2021)

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/041 du 17 Juin 2020 approuvant le projet d'aménagement de la Voie des Tanneurs (ex Voie de Thame) sur la base du programme présenté par l'Agence Technique Départementale estimé à 138.348 € HT, dont 128.100 € de travaux, soit un coût total d'opération de 166.018 € TTC;

Considérant que l'aménagement de la Voie des Tanneurs, liaison piétonnière au cœur du centre-ville reliant la ville basse et la ville haute, à proximité de l'axe commerçant et de services publics, constitue un aménagement du centre-bourg et une opération d'embellissement des espaces publics, éligible à une aide de l'Etat au titre à la D.E.T.R. et peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental au titre du Contrat de Projets Territoriaux 2016/2020 ;

Considérant que l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 45 % sur le coût HT des travaux (soit 57.645 € et l'aide du Département de la Dordogne au titre du contrat de projets territoriaux 2016-2020 à hauteur de 25% du coût HT d'opération soit 34.587 €, avaient été sollicités ;

Considérant que l'aide au titre de la D.E.T.R. notifiée limitait le soutien de l'Etat dans cette opération à 25% soit une aide de 32 025 € ;

Considérant que suite à la consultation de maîtrise d'œuvre nécessaire à la mise en œuvre de l'opération, le cabinet retenu **A2I (SAS ICHE INGENIERIE)** a présenté un projet d'un coût prévisionnel d'opération de 225.043,00 € HT dont 211.781,00 € HT au titre des travaux, et qu'il en ressort la nécessité de solliciter un complément de financement ;

Considérant, en conséquence, le plan de financement prévisionnel suivant :

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL/BASE AVP A2i du 20/01/2021

DEPENSES (Hors Taxes)		RECETTES	
<i>Rappel de l'opération sur la base de l'étude ATD d'octobre 2019</i>		ETAT - DETR 2020	
<i>MAITRISE D'ŒUVRE : 8.967 €</i>		<i>Sollicité : 128.100 € X 45%=57.645 €</i>	
<i>MISSION SPS : 1.281 €</i>		Notifié : 128.100 € x 25%	
<i>TRAVAUX : 128.100 €</i>		Arrêté 2020/049 du 21/04/2020 32 025,00 €	
		CD 24 - Contrat Projets Communaux 2016/2020	
		<i>Sollicité : 138.348 € X 25% = 34.587 €</i>	
		Notifié : 138.348 € x 25%	
		Délibération n°20.CP.IX.42 Avenant n°2 34 587,00 €	
		ETAT - DSIL 2020	
		<i>Sollicité : 138.348 € X 20%=27.669,50 €</i>	
		Dossier non retenu 0,00 €	
Actualisation du projet sur la base de l'avant projet établi par le maître d'œuvre retenu(A2i)		Nouvelles sollicitations auprès des financeurs	
		ETAT - DETR 2021	
MAITRISE D'ŒUVRE	11 331,00 €	<i>Sollicité : 211.781 € X 40%=84.712,40 € - 32.025 €</i>	
A2i - acte engagement 26/08/2020		<i>Soit 211.781€ X 24,88 %</i> 52 691,00 €	
5,35 % /base AVP du 20/01/2021			
MISSION SPS	1 281,00 €	CD 24 - Contrat Projets Communaux 2016/2020	
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	650,00 €	Dotations complémentaires 2021	
		<i>Sollicité : 225.043 € X 25%=56.261 € -34.587 €</i>	
TRAVAUX	211 781,00 €	<i>Soit 225.043 € X 9,63 %</i> 21 674,00 €	
TOTAL HORS TAXE	225 043,00 €		
TVA 20%	45 008,60 €	Fonds propres Commune/emprunt/FCTVA 129 074,60 €	
TOTAL TTC	270 051,60 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

par 21 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **SOLLICITER** une subvention d'Etat complémentaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 2021, d'un montant de 52.691,00 € ;
- **SOLLICITER** une subvention du Conseil Départemental de Dordogne complémentaire au titre contrat de projets communaux 2016/2020 (dotation complémentaire 2021), d'un montant de 21.674,00 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 28/01/2021
Et de sa publication le 28/01/2021



Fait le 27/01/2021

Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

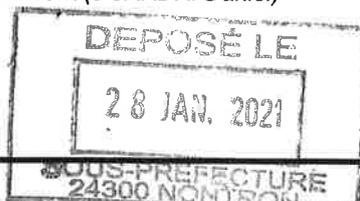
ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATOISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance



N° DEL 2021/7.5/004 – Bâtiments publics : Rénovation des façades de la Mairie et sécurisation des colonnes de la halle - demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2021 et du contrat de projets communaux 2016/2020

Considérant que le bâtiment public de la Mairie nécessite une rénovation de ses façades afin de le préserver, ainsi qu'une sécurisation des colonnes en pierres de la halle en rez-de-chaussée, qui soutiennent les locaux de l'hôtel de ville situés à l'étage ;

Considérant que dans le cadre des politiques d'aide de l'Etat, la préservation du patrimoine public, historique ou culturel, classé ou non, vise à favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux et peut bénéficier d'aides au titre de la DSIL ;

Considérant qu'une aide peut également être sollicitée auprès du conseil départemental de la Dordogne au titre du contrat de projets territorial 2016/2020 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

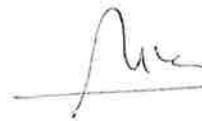
OPERATION : RENOVATION FACADES + SECURISATION COLONNES HALLE MAIRIE			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (Hors Taxes)		RECETTES	
RESTAURATION DES FACADES MAIRIE			
<i>maçonnerie/taille de pierres</i>			
<i>Place Alfred Agard et rue de Verdun</i>			
<i>Devis SARL GAZAILLE</i>	99 113,94 €		
		ETAT - DSIL 2021	
		DSIL exceptionnelle	
RESTAURATION COLONNES HALLE MAIRIE		préservation du patrimoine	
<i>maçonnerie/taille de pierres</i>		<i>113.762,59 € X 45% (dont 5% ZRR)</i>	51 193,17 €
<i>Devis SARL GAZAILLE</i>	14 648,65 €		
		CD 24 - PROJETS COMMUNAUX 2016/2020	
		Dotation complémentaire 2021	
		<i>113.762,59 € X 25%</i>	28 440,65 €
TOTAL HORS TAXE	113 762,59 €		79 633,82 €
TVA 20%	22 752,52 €	Fonds propres /emprunt/FCTVA	56 881,29 €
TOTAL TTC	136 515,11 €		136 515,11 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ↳ **SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide pour les travaux de rénovation des façades de la Mairie et de sécurisation des colonnes de la halle, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de 2021 au taux de 45%, soit 51.193,17 € ;
 - ↳
 - ↳ **SOLLICITE** auprès du Département de la Dordogne une aide au titre du contrat de projets communaux 2016/2020 (dotation supplémentaire 2021), au taux de 25%, soit 28.440,65 €.
- ↳ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait le 27/01/2021

Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD

*Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 28/01/2021
Et de sa publication le 28/01/2021*



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2021/6.1/006 – Tarification de l'enlèvement par les services municipaux des dépôts sauvages de déchets

Considérant que dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité de la vie des habitants de Nontron, d'embellissement de la ville et de sa propreté, il convient de se doter de moyens de réduire les incivilités concernant les dépôts sauvages de déchets ;

Considérant que le bon usage des points de collecte des déchets, ainsi que les jours et les horaires de ramassage par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMCTOM) ne sont pas toujours respectés ; que des dépôts sont effectués hors des conteneurs de collecte réservés à cet effet, ou même en dehors des sites dédiés ;

Considérant que dans ces circonstances ce sont les services municipaux qui sont fréquemment appelés à intervenir pour procéder à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets :

-Les ASVP, lorsque les auteurs peuvent être identifiés, adressent des avertissements et effectuent des rappels des règles, ce qui a pour effet d'atténuer nettement la récurrence, mais cela n'empêche pas de nouveaux méfaits répétés qui portent atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

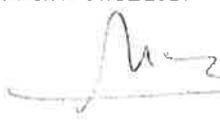
-Les agents des services techniques sont amenés à débarrasser le domaine public de ces dépôts sauvages que n'enlèvent pas le SMCTOM.

Considérant qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre des mesures dissuasives et de tarifier de manière forfaitaire l'enlèvement des dépôts par les services municipaux, à l'encontre des auteurs dès lors qu'ils peuvent être identifiés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

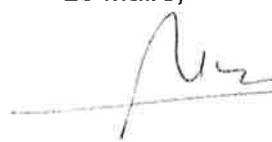
➤ **APPROUVE** le principe de l'adoption d'une tarification forfaitaire de l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets, par les services municipaux, à l'encontre de leurs auteurs, ce mode de tarification étant à adopter ultérieurement en fonction des situations.

Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 01/02/2021
Et de sa publication le 01/02/2021



Fait le 29/01/2021

Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2021/3.2/007 – Cession d'un terrain communal ZAE de La Margot

Considérant que La Commune de Nontron est propriétaire de la parcelle cadastrée AE n°454 d'une superficie de 1.147 m², classée au P.L.U. en zone UY (constructible à usage d'activité), situé ZAE de La Margot et longeant la RD 675 reliant Nontron à Piégut-Pluviers ;

Considérant que ce terrain laissé en jachère depuis plusieurs années n'a pas d'affectation particulière, ni actuelle, ni projetée par la Commune ;

Considérant que le président de la SAS PERIVERT gérante du magasin BRICOMARCHE qui se trouve dans cette zone a émis la proposition d'acquérir cette parcelle, motivée par le souhait « d'en avoir la charge de l'entretien et dans le but d'avoir une entrée de ville et une zone toujours entretenue » ainsi qu'il l'a exprimé dans sa démarche ;

Considérant que l'avis du Pôle d'évaluation de la direction générale des finances publiques a été sollicité sur cette affaire, lequel a indiqué qu'il n'intervenait que lorsque la valeur vénale d'un bien était égale ou supérieure au montant de 180.000 euros ; qu'ainsi la Commune se trouve libre de fixer le prix de la parcelle ;

Considérant qu'en raison de sa localisation et de sa destination, par référence à des transactions antérieures concernant par exemple des cessions de parties de chemins ruraux, la réalisation de la cession au profit de la SAS PERIVERT pourrait s'effectuer sur la base de 3,00 euros le m², soit pour ce terrain un montant de 3.441 euros, hors droits d'enregistrement à la charge de l'acquéreur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** :

↪ **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section AE n°454 d'une superficie de 1.147 m² sise à La Margot au profit de la SAS PERIVERT gérante du magasin BRICOMARCHE situé ZAE de La Margot à Nontron ;

↪ **FIXE** le prix de cette cession à 3,00 euros le m², soit un total de 3.441 euros, hors droits d'enregistrement ;

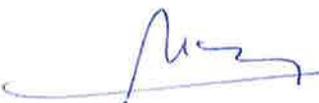
↪ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces se rapportant à cette cession.

Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 01/02/2021
Et de sa publication le 01/02/2021



Fait le 29/01/2021

Le Maire,


Nadine HERMAN-BANCAUD



SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2021/3.1/008 – Acquisition d'un ensemble immobilier en centre-ville au n°16 Place Alfred Agard

Considérant que dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre-bourg, la commune a l'opportunité d'acquérir un ensemble immobilier sis au n°16 place Alfred Agard, appartenant à Monsieur Pierre DESVILLES, présentant une contenance totale de 319 m2, cadastré section BC n°12 et n°10, et situé en zone UAp du P.L.U. ;

Considérant que cet ensemble ancien et caractéristique de l'architecture locale est situé au cœur de la ville, à proximité des commerces, des services et de la Mairie, qu'il est composé d'un édifice donnant sur la place centrale à usage de logements sur ses trois étages supérieurs et à usage de fond de commerce en rez-de-chaussée (anciennement une pharmacie), que sur l'arrière, séparés par une courette, existent des dépendances sur deux niveaux avec un accès sur une rue adjacente (placette rue Picaud) ;

Considérant que le prix de vente est fixé par l'actuel propriétaire à 128.000 euros, hors droits d'enregistrement ;

Considérant que la commune pourrait réaménager la partie logements (276 m2) et mettre la partie inférieure à la disposition de la communauté de communes afin d'y recentrer l'office intercommunal de tourisme (92 m2) ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits en décision modificative n°5 du budget de 2020, en prévision de ce projet d'achat, et qu'ils sont reportés en « restes à réaliser – dépenses » sur l'exercice 2021 ;

Considérant que l'avis du Pôle d'évaluation de la direction générale des finances publiques a été sollicité sur cette affaire, lequel a indiqué qu'il n'intervenait que lorsque la valeur vénale d'un bien était égale ou supérieure au montant de 180.000 euros ; qu'ainsi la Commune se trouve libre d'acquérir ce bien immobilier au prix proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **APPROUVE** l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à Monsieur Pierre DESVILLES, sis 16 place Alfred Agard, cadastré section BC n°10 et 12 d'une contenance totale de 319 m2 ;

→ **ACCEPTE** le prix de cette acquisition hors droits d'enregistrement à 128.000 euros ;

→ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces se rapportant à cette acquisition.

Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 01/02/2021
Et de sa publication le 01/02/2021



Fait le 29/01/2021
Le Maire,



Nadine HERMAN-BANCAUD

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 26 JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en séance ordinaire le 26 Janvier 2021 à 18h30, suivant la convocation de Madame HERMAN BANCAUD, Maire, en date du 21 Janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (19) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PÉLISSON Claudine - FOURNIER Jim - BALLIGAND André - MATHIS Marie Josée - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - DARNAULT Philippe - PAULHIAC Valérie - DENIS Sandrine - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - JUPILLE Stéphanie - DEL SORDO Guillaume - GEORGES Marjorie - JARDRI Daniel - DUFORT Nadia - ABRAMOVICI Mélanie

ABSENTS EXCUSES avec procuration (4) : AYMARD Frédérique (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Roselyne (à GOURDEAU Jean Michel) - FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marjorie GEORGES a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2021/4.1/009 – Modification du tableau des effectifs de la collectivité

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de trois agents techniques territoriaux au titre de l'année 2020 et des possibilités d'avancements sur ancienneté de trois agents (1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et deux adjoints techniques territoriaux),

Considérant l'avis favorable des membres de la commission municipale des ressources humaines, il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs en supprimant et créant les emplois correspondants, selon un calendrier de nomination suivant :

Avec effet au 1^{er} avril 2021 :

Création de trois postes sur le grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, correspondant à trois emplois d'Agents polyvalents des ateliers techniques et permettant de nommer les trois agents lauréats de l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe dont la liste d'admission est parue le 21 décembre dernier ;

Suppression des trois postes sur le grade d'Adjoint technique correspondant aux emplois d'Agents polyvalents des ateliers, à temps complets, rendus vacants au 1^{er} avril 2021.

Avec effet au 1^{er} juillet 2021 :

Création d'un poste sur le grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, correspondant à l'emploi d'Assistante de gestion administrative au service du secrétariat général, cet agent remplissant les conditions d'ancienneté requise pour une nomination à cette date ;

Suppression du poste sur le grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, rendu vacant au 1^{er} juillet 2021.

Avec effet au 1^{er} septembre 2021 :

Création de deux postes sur le grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, correspondant à deux emplois d'Agents d'accueil périscolaires et d'entretien des bâtiments, ces deux postes permettant de nommer deux agents qui remplissent les conditions d'ancienneté requise à cette date.

Suppression des deux postes sur le grade d'Adjoint technique correspondant aux emplois d'Agents d'accueil périscolaires et d'entretien des bâtiments, à temps complets, rendus vacants au 1^{er} septembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **APPROUVE** la création des postes suivants :
 - au 01/04/2021 : 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - au 01/07/2021 : 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - au 01/09/2021 : 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- ↳ **APPROUVE** les suppressions de postes suivants
 - ↳ au 01/04/2021 : 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet
 - ↳ au 01/07/2021 : 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - ↳ au 01/09/2021 : 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet
- ↳ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant au budget de la collectivité
- ↳ **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité

*Le Maire certifie exécutoire la
Présente délibération compte
tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Nontron le 03/02/2021
Et de sa publication le 03/02/2021*



Fait le 03/02/2021
Le Maire,

Handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp of the Municipality of Nontron, Dordogne. The stamp features a central emblem with a seated figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE de NONTRON' and '24300 Dordogne'.

Nadine HERMAN-BANCAUD

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE NONTRON

au 01/01/2021

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES (par filière et cadre d'emploi)		DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU	NON POURVU	FONCTIONS
Filière administrative						
A	Attachés territoriaux		2	2	0	
	Attaché principal	35	1	1	0	- Directeur général des services
	Attaché	35	1	1	0	- Responsable Ressources Humaines - Adm ^e Gén
B	Rédacteurs territoriaux		2	2	0	
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0	- Responsable Finances
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1	1	0	- Responsable Services Citoyenneté & Légalité
C	Adjoint administratifs territoriaux		3	3	0	
	Adjoint administratif p ^{pal} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- Responsable affaires scolaires
	Adjoint administratif p ^{pal} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Assistante de gestion secrétariat général
	Adjoint administratif p ^{pal} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Assistante services population
total filière administrative			7	7	0	
Filière technique						
C	Agents de maîtrise		4	3	1	
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable Maison des sports
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable cellule énergies
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable cellule Urbanisme
	Agent de maîtrise	35	1	0	1	- Coordinateur des travaux
C	Adjoint techniques territoriaux		22	22	0	
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	6	6	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	4	4	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique Territorial	35	4	4	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
Adjoint technique Territorial	35	4	4	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments	
total filière technique			26	25	1	
Filière médico-sociale						
C	ATSEM		4	4	0	
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35	2	2	0	- ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35	2	2	0	- ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
total filière médico-sociale			4	4	0	
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (1)			37	36	1	
EMPLOIS NON PERMANENTS AGENTS CONTRACTUELS						
C	CONTRACTUELS TEMPORAIRES		4	4	0	
	CAE / PEC	20h00	1	1	0	- Agent de renfort entretien & accueil périscolaire
	accroissement temporaire d'activité (art.3-1°)	6h00	3	3	0	- Agent de renfort périscolaire méridien AF (10/2020 - 09/2021)
Total emplois non permanents (2)			4	4	0	
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2)			41	40	1	

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE NONTRONau 01/04/2021

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES (par filière et cadre d'emploi)		DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU	NON POURVU	FONCTIONS
Cat.	Filière administrative					
A	Attachés territoriaux		2	2	0	
	Attaché principal	35	1	1	0	- Directeur général des services
	Attaché	35	1	1	0	- Responsable Ressources Humaines - Adm° Gén
B	Rédacteurs territoriaux		2	2	0	
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0	- Responsable Finances
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1	1	0	- Responsable Services Citoyenneté Legalité
C	Adjoint administratifs territoriaux		3	3	0	
	Adjoint administratif p ^{nal} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- Responsable affaires scolaires
	Adjoint administratif p ^{nal} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Assistante de gestion secrétariat général
	Adjoint administratif p ^{nal} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Assistante services population
total filière administrative			7	7	0	
Cat.	Filière technique					
	Agents de maîtrise		4	3	1	
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable Maison des sports
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable cellule énergies
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable cellule Urbanisme
	Agent de maîtrise	35	1	0	1	- Coordinateur des travaux
C	Adjoint techniques territoriaux		22	22	0	
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	6	6	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	7	7	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique Territorial	35	1	1	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
Adjoint technique Territorial	35	4	4	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments	
total filière technique			26	25	1	
Cat.	Filière médico-sociale					
C	ATSEM		4	4	0	
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35	2	2	0	- ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35	2	2	0	- ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
total filière médico-sociale			4	4	0	
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (1)			37	36	1	
EMPLOIS NON PERMANENTS AGENTS CONTRACTUELS		DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU	NON POURVU	FONCTIONS
C	CONTRACTUELS TEMPORAIRES		4	4	0	
	CAE / PEC	20h00	1	1	0	- Agent de renfort entretien & accueil périscolaire
	accroissement temporaire d'activité (art 3-1°)	6h00	3	3	0	- Agent de renfort périscolaire méridien AF (10/2020 - 09/2021)
Total emplois non permanents (2)			4	4	0	
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2)			41	40	1	

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE NONTRON

au 01/07/2021

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES (par filière et cadre d'emploi)	DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU	NON POURVU	FONCTIONS
--	----------------	------------------------	--------	---------------	-----------

Cat.	Filière administrative					
A	Attachés territoriaux		2	2	0	
	Attaché principal	35	1	1	0	- Directeur général des services
	Attaché	35	1	1	0	- Responsable Ressources Humaines - Adm ^e Gén
B	Rédacteurs territoriaux		2	2	0	
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0	- Responsable Finances
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1	1	0	- Responsable Services Citoyenneté Légalité
C	Adjoint administratifs territoriaux		3	3	0	
	Adjoint administratif p ^{mi} de 1 ^{ère} classe	35	2	2	0	- Responsable affaires scolaires
	Adjoint administratif p ^{mi} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Assistante de gestion secrétariat général
						- Assistante services population
	total filière administrative		7	7	0	

Cat.	Filière technique					
C	Agents de maîtrise		4	3	1	
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable Maison des sports
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable cellule énergies
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable cellule Urbanisme
	Agent de maîtrise	35	1	0	1	- Coordinateur des travaux
C	Adjoint techniques territoriaux		22	22	0	
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	6	6	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	7	7	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique Territorial	35	1	1	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
Adjoint technique Territorial	35	4	4	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments	
	total filière technique		26	25	1	

Cat.	Filière médico-sociale					
C	ATSEM		4	4	0	
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35	2	2	0	- ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35	2	2	0	- ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
	total filière médico-sociale		4	4	0	

TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (1)	37	36	1	
---	-----------	-----------	----------	--

EMPLOIS NON PERMANENTS AGENTS CONTRACTUELS	DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU	NON POURVU	FONCTIONS
CONTRACTUELS TEMPORAIRES		4	4	0	
CAE / PEC	20h00	1	1	0	- Agent de renfort entretien & accueil périscolaire
accroissement temporaire d'activité (art.3-1 ^{er})	6h00	3	3	0	- Agent de renfort périscolaire méridien AF (10/2020 - 09/2021)
Total emplois non permanents (2)		4	4	0	

TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2)	41	40	1	
------------------------------	-----------	-----------	----------	--

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE NONTRON

au 01/09/2021

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES (par filière et cadre d'emploi)		DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU	NON POURVU	FONCTIONS
Cat.	Filière administrative					
A	Attachés territoriaux		2	2	0	
	Attaché principal	35	1	1	0	- Directeur général des services
	Attaché	35	1	1	0	- Responsable Ressources Humaines - Adm ^e Gén
B	Rédacteurs territoriaux		2	2	0	
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0	- Responsable Finances
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1	1	0	- Responsable Services Citoyenneté Légalité
C	Adjoints administratifs territoriaux		3	3	0	
	Adjoint administratif p ^{nal} de 1 ^{ère} classe	35	2	2	0	- Responsable affaires scolaires
	Adjoint administratif p ^{nal} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- Assistante de gestion secrétariat général
	total filière administrative		7	7	0	- Assistante services population
Cat.	Filière technique					
	Agents de maîtrise		4	3	1	
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable Maison des sports
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable cellule énergies
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	- Responsable cellule Urbanisme
	Agent de maîtrise	35	1	0	1	- Coordinateur des travaux
C	Adjoints techniques territoriaux		22	22	0	
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	6	6	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	- ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	7	7	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	- ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	3	3	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique Territorial	35	1	1	0	- Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique Territorial	35	2	2	0	- Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	total filière technique		26	25	1	
Cat.	Filière médico-sociale					
C	ATSEM		4	4	0	
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35	2	2	0	- ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35	2	2	0	- ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
	total filière médico-sociale		4	4	0	
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (1)			37	36	1	
EMPLOIS NON PERMANENTS AGENTS CONTRACTUELS		DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU	NON POURVU	FONCTIONS
C	CONTRACTUELS TEMPORAIRES		4	4	0	
	CAE / PEC	20h00	1	1	0	- Agent de renfort entretien & accueil périscolaire
	accroissement temporaire d'activité (art 3-1°)	6h00	3	3	0	- Agent de renfort périscolaire méridien AF (10/2020 - 09/2021)
Total emplois non permanents (2)			4	4	0	
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2)			41	40	1	